

**Dossier suivi par :**  
Viviane DARMON  
[ien60.maternelle@ac-amiens.fr](mailto:ien60.maternelle@ac-amiens.fr)  
Tél. : 03.44.06.45.08

Réf. : VD  
2022-2023 n°

22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais cedex

Beauvais, le 18 octobre 2022

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de l'Oise  
à  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

C'est avec plaisir que je vous informe du démarrage du dispositif "prenons la parole" pour cette année 2022 / 2023. Il a été développé sur l'Education prioritaire en 2021 / 2022 et est, à présent, proposé à l'ensemble des classes du département, de la PS au cycle 3.

**Le dispositif s'intitule, cette année : "Prenons la parole en faveur de l'égalité fille/garçon".**

L'objectif de ce dispositif est de valoriser la place des enseignements relatifs à l'oral dans tous les domaines d'apprentissage. Les compétences développées par les enfants se feront sur toute l'année sous différentes modalités en s'appuyant sur les projets de réseaux ou les projets de classe existants.

L'important est de favoriser l'outil langagier comme vecteur de communication. La production finale aura des formes tout à fait variées, au choix des classes : réalisation d'un slogan, d'un journal TV, d'une chanson... l'important sera de construire un message et de le véhiculer.

Ce dispositif "Prenons la parole en faveur de l'égalité fille/garçon". permettra à chacun :

- de pouvoir dire, exprimer un avis ou un besoin, questionner, annoncer une nouvelle ;
- d'apprendre à entrer en communication avec autrui et faire des efforts pour que les autres comprennent ce que l'on veut dire ;
- de prendre confiance en soi ;
- d'apprendre les techniques et les mots pour bien parler et être mieux compris par son auditoire ;

- d'interagir de façon constructive avec d'autres élèves dans un groupe pour confronter des réactions ou des points de vue ;
- d'avoir une posture adaptée (corps, gestuelle, présence, voix...) ;
- de réaliser une courte présentation orale en prenant appui sur des notes, sur un diaporama, ou sur un autre outil numérique.

Vous trouverez les éléments précis dans la pièce jointe associée (éléments de cadrage, calendrier, modalités d'inscription, de restitution...).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement professionnel en faveur de vos élèves. Soyez nombreux à leur permettre de s'exercer à converser, à argumenter, à défendre un point de vue ou tout simplement leur donner la possibilité de partager leur message.

Pour l'Inspectrice d'Académie – DASEN  
et par subdélégation  
le Directeur Académique Adjoint



Samuel ROUZET

# PRENONS LA PAROLE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS

La parole pour se  
construire, pour  
réfléchir, pour  
décider et pour agir.

## Pourquoi? pour qui? comment?

Ce dispositif s'adresse à tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux classes de 6ème. Il s'intègre aux enseignements dès la PS car il vise à améliorer la maîtrise de l'oral des élèves.

Il s'agit d'une collaboration autour d'une question qui contribue à la construction des élèves en tant que citoyens éclairés.

L'ensemble des productions des écoles nous permettra de réaliser un mur collaboratif sur lequel les paroles des classes se répondent. Il sera par la suite rendu accessible à l'ensemble des classes participant au projet.

Envoyez une contribution de moins de 5 minutes pour nous expliquer ce que vous avez réalisé dans votre classe ou l'objet de votre réflexion.

Cela peut être une vidéo, un diaporama commenté, un livre audio, une publicité  
...



Lien pour accompagner les enseignants:  
<https://digipad.app/p/184537/f10fb683dd0a8>

# COMMENT CELA SE PASSE DANS L'ANNÉE

Voici le calendrier et les modalités

1. Diffusion dans les écoles et collèges du département : Octobre 2022
2. Période d'inscription : octobre 2022 à février 2023
3. Envoi des enregistrements et/ou du dossier numérique :  
du 7 avril au 5 mai 2023
4. Publication du mur collaboratif et transmission aux classes participantes :  
à compter du 5 juin 2023

L'inscription se fera en envoyant un mail à :  
[prenonslaparole60@ac-amiens.fr](mailto:prenonslaparole60@ac-amiens.fr)

L'envoi de la production finale se fera sous la forme d'un dossier numérique à la même adresse.

Il comprendra notamment :

Le nom de l'école, de l'enseignant (e), le niveau de la classe participante et le nombre d'élèves.

Il est possible d'envisager une production faisant intervenir plusieurs classes d'une même école, plusieurs écoles d'un même réseau.

ELISE GRAVEL



-Si votre fichier est trop lourd, vous pouvez utiliser :  
Filesender en passant par intranet

